



## ÉDITORIAL

### COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL DE FO DES 13 ET 14 AVRIL 2016

#### Discours de Frank SERRA, Secrétaire Général de la FGFO CONSTRUCTION

Mes camarades,

Tout d'abord, je vous apporte le salut fraternel des camarades de la Fédération Générale de la Construction et tout ses secteurs (pas loin de 109) les cimentiers, le bâtiment, les travaux publics, les tuiles et briques, le papier carton ou papier mâché comme dirait Raoul, la thermie, etc. sans oublier les organismes de la profession, les CFA du bâtiment, OPPBTP, organisme de prévention du BTP, PRO BTP, caisse de prévoyance des salariés du BTP. Ces organismes ont été créés par les salariés du BTP et pour les salariés du BTP par les anciens de notre Fédération... et puis des secteurs plus curieux comme les jeux et jouets, qui étaient en bois à l'époque, où notre score électoral dans la Branche est de 30 % ce qui fait de nous la première organisation où encore plus curieux notre « syndicat des pipières de Saint Claude » je vous promets que c'est pas une connerie... en plus c'est chez gazon... dans le Jura ça ne s'invente pas.

Dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics, nous avons 1,5 millions de salariés dans la Branche et notre organisation est deuxième juste après la CGT, en faisant le modeste score de 27 %.

Pour les ETAM, c'est pareil, nous sommes deuxième également avec un score de 24 %.

Mais, pour les cadres bâtiment et travaux publics, nous sommes la première organisation en faisant plus de 31 %.

Le 31 mars, malgré le froid et la pluie, nous avons été des milliers à manifester pour demander le retrait du projet de loi EL KHOMERI.

L'oligarchie qui avait appelé à voter pour l'Europe de Maastricht, nous avait expliqué qu'avec l'Europe, la situation des peuples allait s'améliorer. Aujourd'hui, cette Europe n'a qu'un but détruire les droits des travailleurs avec la complicité de notre gouvernement et de certaines autres organisations.

Sur antenne 2, le 5 avril, il y a eu un reportage sur les paradis fiscaux. Après guerre, nous avons le capitalisme que l'on surnommait les maîtres de forges, les SCHNEIDER et bien d'autres. Aujourd'hui, la nature du capitalisme a changé. Nous sommes dans un capitalisme mafieux, du blanchiment d'argent, où la valeur du travail n'existe plus.

Tous les gouvernants de l'Europe, du monde sont parfaitement au courant du fonctionnement des paradis fiscaux.

Mais si une banque a des difficultés, ils n'hésitent pas à la renflouer.

Par contre, si un chômeur n'arrive pas à payer ses impôts, il est aussitôt sanctionné financièrement.

Nous vivons de plus en plus dans un monde sans règles, sans morale, sans principes.

Des milliers de réfugiés sont traités comme des animaux. Notre monde est coupé en deux, une grosse partie des gens malheureux et de l'autre côté une petite partie des gens qui tire les ficelles.

En nous battant contre la loi EL KHOMERI, nous sommes un point d'appui pour tous les travailleurs qui ne veulent pas accepter ce que le capitalisme mondial veut leur imposer.

Jaurès et d'autres doivent se retourner dans leurs tombes.

L'Europe ne craint rien, MACRON est un homme d'expérience, en tant que banquier il sait jongler avec les paradis fiscaux.

Après la guerre de 1945 et de l'époque des trente glorieuses, nous pensions que le progrès, grâce à la technologie, allait permettre de diminuer le temps de travail, de créer le plein emploi, d'avancer l'âge de la retraite.

Nous sommes aujourd'hui rentrés dans un processus inverse. Aujourd'hui, tous les gouvernants connaissent comment les paradis fiscaux fonctionnent mais ils laissent faire cette situation devenir insupportable.

Nous vivons sur une bombe qui est sur le point d'exploser à tout moment.

À travers, toutes les réformes qui sont proposées notamment en donnant à la négociation d'entreprise un cadre juridique qui pourrait être supérieur à la convention collective de Branche, le gouvernement veut détruire le syndicalisme confédéré et inciter à la création de syndicats de métiers.

Un exemple d'actualité, fibre excellence à Tarascon et Saint Gaudens secteur papier carton en lutte actuellement où la direction demande à nos syndicats de signer **une lettre de loyauté envers les actionnaires...** et puis quoi encore !

Nous demandons le retrait de la loi EL KHO-MERI, mais à travers cette demande, les travailleurs expriment un ras le bol généralisé.

Nous devons continuer notre combat, des millions de travailleurs nous font confiance en participant à nos différentes manifestations.

Par ailleurs, à la Fédération Générale de la Construction, nous avons eu un problème avec nos deux prestataires qui gèrent le logiciel des Cartes et Timbres et qui se sont renvoyés la faute l'un vers l'autre.

Ce problème a bloqué les départs et commandes des cartes et timbres de nos structures fédérales. Pour solutionner ce dysfonctionnement, ils seront reçus par nos trésoriers la semaine prochaine.

Antoine FAESCH nous a quittés, ce camarade a fait beaucoup pour notre Fédération, avec le pépé Marcel HUPEL, ils ont créé l'institution de prévoyance APGIS pour les camarades de l'ameublement, du papier carton et des cimentiers...

Antoine « le toine » était toujours adhérent à notre Fédération puisqu'il était adhérent au syndicat SGIE à Mulhouse auprès de notre grand ami Jean Paul SIEDLER... un fidèle de l'organisation.

J'en viens naturellement par ce lien affectif aux camarades cimentiers.

Une nouvelle fois, ils ont eu besoin d'une intervention confédérale. La première fois c'était avec Jean Pierre GILQUIN et Pascal PAVAGEAU pour lutter contre la taxe carbone qui les impactait lourdement et là c'était le tarif TURPE, le prix du courant, qui les percutait.

Des dispositions concernant la remise en cause des tarifs d'électricité dans l'industrie que ce soit la CSPE (Contribution au Service de l'Électricité, 5 % de la facture), le TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité, 20 % de la facture) ou de l'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique, 75 %) étaient prévus et inquiétaient fortement l'industrie cimentière car cette énergie entre pour une part essentielle dans les coûts de production.

Nous avons fait appel à la Confédération et Pascal PAVAGEAU nous a obtenu un rendez-vous rapide au ministère de l'Économie. Suite aux différentes interventions à ce Ministère, des dispositions ont été prises pour diminuer les impacts négatifs que nous avons énoncés.

Remerciements à la Confédération et à Jean Claude MAILLY et remerciements au secteur économique et à Pascal PAVAGEAU pour sa réactivité suite à notre demande et pour sa présence et son intervention pendant les différents rendez-vous.

Merci de m'avoir écouté.



Frank SERRA  
Secrétaire Général

# RÉSOLUTION

## UN SEUL MOT D'ORDRE : RETRAIT DU PROJET DE LOI TRAVAIL

Réuni les 13 et 14 avril 2016 à Paris, le CCN s'inscrit dans l'ensemble des revendications des résolutions du 23<sup>e</sup> Congrès Confédéral de février 2015 à Tours.

Le projet de loi « *Travail* » détruit les droits sociaux collectifs et accroît les inégalités ainsi que la précarité, notamment des jeunes dans la continuité des lois « *sécurisation de l'emploi* », « *dialogue social* » et « *pour la croissance et l'activité* ».

L'inversion de la hiérarchie des normes, destruction programmée des conventions collectives de Branches par le transfert de pans entiers du droit du travail et de la négociation collective au niveau de l'entreprise ; la remise en cause des missions de la Branche et de droits collectifs ; la destruction de droits individuels acquis ; la mise en cause des majorations des heures supplémentaires ; les facilitations des licenciements ; l'affaiblissement de la médecine du travail sont au cœur de ce projet. Ce texte est inacceptable, dans sa philosophie générale comme dans nombre de ses articles.

Cette logique de remise en cause des garanties et des droits collectifs concerne tous les salariés du privé et du public.

Le CCN se félicite de la mobilisation des salariés et des jeunes lors de la journée de grève interprofessionnelle du 31 mars rassemblant 1,2 millions de salariés et jeunes en manifestations. Cette grève appuyée par 5 journées de mobilisations en mars et avril avait pour seul objectif le retrait de ce projet de loi.

Cette mobilisation, et elle seule, a déjà conduit à des reculs. Cependant, le fil conducteur du projet, notamment l'inversion de la hiérarchie des normes persiste, de même que l'aggravation de l'assouplissement des licenciements économiques dans les PME et TPE.

Pour le CCN, la priorité est de réussir la journée de grève interprofessionnelle et de manifestations du 28 avril. Dès à présent, il appelle à l'organisation d'assemblées générales dans les entreprises et administrations pour assurer le succès de cette journée et discuter de la poursuite de l'action, en particulier par la grève, sur le seul mot d'ordre de retrait du projet de loi.

Dans ce cadre, le CCN donne mandat à la Commission Exécutive et au Bureau Confédéral pour prendre toutes initiatives.

Votée à la majorité, 2 abstentions, 1 contre.

Paris, le 14 avril 2016.



# DISCOURS DE JEAN-CLAUDE MAILLY

Mes chers(ères) camarades,

Bienvenue à ce Comité Confédéral National. Je voudrais d'abord excuser l'absence de Didier PORTE pour des raisons personnelles et d'Andrée THOMAS qui me remplacent dans une réunion internationale.

Résumer la période aux attentats terroristes et au feuilleté du projet de loi Travail, avec en prime le séisme international provoqué par les Panama Papers serait réducteur par rapport à tous les sujets qui ont occupé nos actions syndicales au quotidien. Même si, bien entendu, la loi Travail est au centre de notre combat actuel.

Il n'y a pas eu de trêve pour nos revendications face aux attaques au droit du travail, aux pressions sur le service public, à la fragilisation des garanties collectives des salariés et des retraités.

La période d'entre deux CCN a été marquée fortement par les attentats meurtriers du 13 novembre à Paris et ceux du 22 mars à Bruxelles, sans oublier aussi ceux perpétrés en Turquie, Tunisie, Côte d'Ivoire et Pakistan.

Au-delà de la situation d'état d'urgence, d'un point de vue économique et social, les répercussions sont encore difficiles à évaluer.

Au niveau national, un comité de suivi des attentats a été mis en place dès le 20 novembre par le Premier ministre et s'est réuni à deux reprises. Les questions ont tourné autour des impacts économiques et du recours, le cas échéant, à l'activité partielle. Mais cela a glissé rapidement sur les questions et la confusion entre le fait religieux en entreprise et la radicalisation.

Pour FO, je l'ai toujours dit, notre attachement indéfectible aux principes républicains s'étend à la laïcité. Pour FO, la laïcité c'est aussi la tolérance et le fait de ne pas mélanger la sphère privée et la sphère publique. Notre organisation a une conception stricte de la laïcité dans l'entreprise : le lieu de travail ne doit pas être un lieu d'expression politique ou religieuse mais un lieu d'expression sociale, syndicale et économique.

L'entreprise doit être et rester un lieu neutre sur les questions politiques et religieuses.

C'est pourquoi par exemple nous nous félicitons que, concernant la question du port du voile par les hôtesse d'Air France à destination de l'Iran, le SNPNC FO ait obtenu de la direction que seul le volontariat (barbarisme) soit la règle, tout en réaffirmant notre attachement à la liberté de conscience et soulignant que celle-ci ne se négocie pas !

Avant d'aborder rapidement la situation internationale, d'autres événements tristes ont marqué notre organisation et je veux rendre hommage à nos camarades qui nous ont quittés [liste]. Je te demande, Président, de faire tenir une minute de silence.

Je ne m'étendrai pas sur la situation internationale tant les dossiers nationaux ont été nombreux et, je ne pourrai pas tous les évoquer.

Ce que l'on peut dire c'est que le contexte international est tendu. Le ralentissement de la croissance mondiale inquiète, notamment en Chine. La situation des pays émergents, en particulier les pays producteurs de matières premières comme le Brésil qui voit la crise économique doublée d'une crise politique, est également préoccupante.

Les chiffres de l'emploi aux États-Unis, avec un chômage en baisse, cachent une réalité très différente du marché du travail américain, à savoir que la réduction du nombre de chômeurs est due en grande partie au fait que les personnes sans emploi disparaissent des statistiques et notamment que ne sont pas pris en compte les temps partiel subis.

L'OIT a récemment alerté sur le nombre de chômeurs dans le monde d'ici 2017. Elle estime en effet que le nombre de chômeurs atteindra les 200 millions.

Durant cette période, je l'ai dit, de nombreux attentats ont frappé le monde : France, Belgique, Turquie, Tunisie et récemment Côte d'Ivoire et Pakistan. Nous avons condamné ces attentats et apporté notre soutien aux camarades de ces pays qui, pour un certain nombre d'entre eux, connaissent de très graves difficultés économiques et sociales et dans lesquels le secteur du tourisme, principale source de croissance et d'emplois, est moribond.

Je pense à la Tunisie et à nos camarades tunisiens de l'UGTT qui, au lendemain de leur remise du prix Nobel de la Paix, ont fêté les 70 ans de la naissance de leur organisation. FO y était présente. Le contexte y reste tendu et les événements s'y multiplient face au chômage qui perdure.

La solidarité syndicale internationale est d'autant plus importante dans ces moments.

Cette solidarité s'exprime aussi par le soutien à certaines actions. Et c'est le cas de nos camarades espagnols de l'UGT qui nous ont adressé un message de soutien à notre mobilisation contre le projet de loi Travail, en indiquant dans leur message que nos raisons étaient les leurs, puisqu'ils ont subi et subissent toujours les conséquences d'une réforme du marché du travail très régressive en 2012.

La situation européenne, au niveau économique et social, n'est guère plus enviable. On ne peut évoquer la situation européenne sans dire un mot sur la crise des réfugiés.

On estime en effet à 1,2 million de personnes qui ont franchi les frontières de l'Europe. Et ne n'est pas l'accord conclu le 18 mars dernier entre l'Union européenne et la Turquie qui solutionnera le problème. Au contraire, FO considère, ainsi que la CES, que cet accord valide un marchandage indigne, une solution inefficace et honteuse au traitement de la question de la crise des réfugiés. La CES l'a qualifié, à juste titre, de manquement à la solidarité mais aussi de contournement des obligations internationales.

Le tour d'horizon européen de l'évaluation des réformes du marché du travail mises en œuvre depuis la crise de 2008 montre qu'elles ont eu des effets négatifs notamment sur les salaires et le pouvoir d'achat. L'impact est réel sur les salaires, il l'est beaucoup moins sur le nombre d'emplois créés !

On constate qu'à part l'Allemagne et la Grande Bretagne, et encore cela porte à discussion, le chômage reste à un niveau élevé, notamment celui de jeunes qui ne baisse pas depuis 2012 !

Bien sûr, les situations sont très diverses ; la Grèce affiche toujours un taux de chômage de plus de 25 %.

Les chiffres montrent un léger recul du chômage en Espagne et en Italie, mais ce que cachent ces chiffres de baisse du chômage, ce sont les conséquences de ces réformes, non

seulement en termes de statistiques mais surtout de précarisation et de salaires.

Je cite souvent une étude de l'institut syndical européen qui a fait l'objet d'une présentation au COE (Conseil d'Orientation pour l'Emploi) et qui montre les effets des réformes du marché du travail en Europe depuis 2008.

Quel constat ! La décentralisation de la négociation collective a divisé par deux ou trois le nombre d'accords de Branches et d'entreprise et le nombre de salariés couverts conventionnellement a fondu en Espagne, par exemple, et est passé de 12 millions à 7 millions.

Sans parler de la modération salariale voire une perte de pouvoir d'achat (- 10 % en moyenne en Espagne) et des assouplissements accordés aux licenciements économiques.

Derrière ces réformes : le diktat de la commission européenne accepté par les gouvernements et l'austérité budgétaire.

Preuves en sont en ce qui concerne la France, les recommandations du conseil européen concernant le programme national des réformes de la France pour 2015. Je cite : « *que la France s'attache à réformer le droit du travail afin d'inciter davantage les employeurs à embaucher en CDI ; à faciliter, aux niveaux des entreprises et des Branches, les dérogations aux dispositions juridiques générales, notamment en ce qui concerne l'organisation du temps de travail* », etc.

Exactement mes camarades, ce que propose le gouvernement aujourd'hui avec le projet de loi Travail.

Par ailleurs, après le « modèle allemand » de paupérisation avec une multiplication des mini-jobs, on nous vend aujourd'hui le « modèle italien » de flexibilité sans croissance, le « job act », en oubliant de mentionner que les créations d'emplois en Italie sont le fruit de généreuses incitations financières versées aux employeurs et d'une relance de la demande via la fiscalité.

Enfin, on peut souligner que nulle part la reprise de l'emploi ne se traduit par des emplois de qualité.

On le voit donc, le projet de loi Travail répond à la dynamique européenne en suivant une logique de capitalisme libéral.

Il constitue une étape supplémentaire dans la continuité des réformes conduites ces der-

nières années (sécurisation de l'emploi, loi croissance, loi dialogue social) sans effet sur la reprise de la croissance donc sans effet sur l'emploi et destructeur de droits sociaux.

Au niveau national, les chiffres du chômage n'arrêtent pas de grimper : 38 400 personnes de plus au chômage, en un seul mois, en février. La situation des personnes de 50 ans et plus sur le marché du travail ne s'améliore toujours pas et celle des jeunes reste toujours instable.

Et ce n'est pas, pour FO, l'annonce du plan pour l'emploi à l'occasion des derniers vœux du président de la République aux forces vives qui pourra inverser rapidement la tendance.

En effet, même si FO est d'accord sur la démarche proposée de formation des demandeurs d'emploi, le scepticisme reste de mise quant à la faisabilité pratique et sur l'opérationnalité de ce type d'opérations. Ce que nous avons pu exprimer dès début janvier lors d'une rencontre à Matignon sur le plan pour l'emploi durant laquelle le Premier ministre, accompagné de la ministre du Travail, évoquait des aides à l'embauche, le bilan du pacte de responsabilité, j'y reviendrai, mais aussi posait de nouveau la question du plafonnement des indemnités de licenciement comme solutions pour booster l'emploi !

Toujours les mêmes propositions pour des résultats qui ne font pas leurs preuves et un manque de réalisme criant compte tenu des fonds disponibles, je pense particulièrement aux formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi. Nous avons pu une fois encore à cette occasion réitérer nos revendications et priorités en matière d'emploi et de formation professionnelle y compris sur l'apprentissage.

S'agissant du pacte de responsabilité, ou ce que j'appelle « chronique d'un échec annoncé », on pourrait trouver drôle que certains aient mis deux ans à s'apercevoir que cela ne fonctionne pas ! Il suffisait de nous écouter !

C'est à l'occasion d'un comité de suivi des aides publiques, le 15 février, que le Premier ministre a fait le constat d'un bilan insatisfaisant compte tenu du faible nombre de Branches ayant conclu un accord dans le cadre du pacte, tout en continuant à qualifier le pacte de « pierre angulaire » de la politique économique du gouvernement.

Un vrai cas d'école de schizophrénie ! C'est aussi en début d'année qu'a été annoncée la

fin du CICE qui basculerait en exonérations, ce à quoi FO s'est opposée fermement. Au passage, FO sera très vigilante aux modalités de compensation des exonérations pour la Sécurité Sociale mais aussi pour les finances publiques.

Au final, fin 2017 on décomptera en cumul plus de 100 milliards d'euros d'argent public (65 pour le CICE, 42 pour le pacte de responsabilité) qui auront été alloués aux entreprises sans impact sur la croissance et l'emploi.

Il est derrière nous le temps où le patronat arborait son pin's annonçant la création d'un million d'emplois ; il le cache maintenant et on pourrait en faire un autre : « pour 100 milliards t'as plus rien ».

Le gouvernement s'entête aveuglément dans une politique économique de l'offre, rivé à une courbe du chômage qui ne s'inverse pas et a choisi de continuer selon la méthode du vélo : « si on ne pédale pas on tombe ». Mais mes camarades, on peut aussi changer de braquet !

Ce n'est toujours pas l'option retenue. Plutôt que de réorienter la politique économique et sociale comme nous le demandons, en augmentant les salaires, en relançant l'investissement public, en conditionnant les aides aux entreprises, en faisant une réforme fiscale, le gouvernement a choisi de faire du Code du travail le bouc émissaire, commode, du chômage devant l'échec des politiques mises en œuvre et de reprendre à son compte le discours patronal selon lequel « il faut licencier plus facilement pour pouvoir embaucher » !

C'est dans cet état d'esprit et dans cette logique, que je qualifie de « trip libéral », que le projet de loi Travail a été initié, ce qui m'a fait dire que « GATTAZ pouvait prendre sa retraite, le gouvernement travaillait pour le patronat ».

Si je résume la dernière période en une phrase, je dirais : « **tout ça pour ça, trop c'est trop, stop ça suffit !** ».

**Tout ça pour ça** : le débat sur la déchéance de nationalité qui a duré et divisé pendant plus de quatre mois vient d'être enterré et même si le sujet n'est pas directement un sujet syndical mais relève de la tactique électorale, politiquement, cela laissera des traces.

**Trop c'est trop** : ce projet de loi Travail, j'y reviendrai. La méthode, la philosophie générale, les premières reculades.

**Stop ça suffit** : je l'ai dit, il est encore temps de retirer le projet de loi dans l'honneur et de rediscuter le tout, de remettre l'ouvrage sur le métier.

Mais faisons un retour sur une méthode inédite du gouvernement depuis quelques mois qui consiste à se tirer une balle dans le pied gauche (la déchéance de nationalité) et ensuite dans le pied droit avec le projet de loi Travail.

À lui tout seul ce projet de loi est l'illustration d'une réforme vouée au conflit ou une conjugaison de bricolage sur le contenu et de précipitation sur la forme, le tout sous fond de dogme libéral capitaliste.

Sur la forme : je l'ai dit, un véritable problème de concertation. Jamais nous n'avons eu de concertation sur le texte en entier (la version 1 comme ils disent). Certes nous avons été entendus sur tel ou tel sujet ou des bouts de texte épars. Mais nous avons été destinataires du texte entier le 17 février, en même temps que les journalistes voire un peu après et nous avons découvert des dispositions inconnues et jamais discutées jusqu'alors (ex : l'élargissement des motifs économiques).

Tous les syndicats réagissent à cette première version et le 23 février, une première réunion de l'ensemble des organisations syndicales se tient.

FO, seule, ne signera pas le texte commun compte tenu d'un contenu qu'on pourrait qualifier de « mou du genou » et des divergences fondamentales avec la CFDT qui demande seulement le retrait des indemnités prud'homales.

Pour FO, ce texte n'était pas amendable.

Dans une interview qui suivait la sortie de cette première version que nous avons qualifiée d'inacceptable, la ministre évoque la possibilité du 49-3 avant même la présentation en Conseil des ministres.

Parallèlement, une pétition est lancée sur les réseaux sociaux. En quelques jours, ce sont des milliers de pétitionnaires pour atteindre plus d'un million qui disent « loi Travail, non merci ».

Dès lors, le gouvernement essaiera de travailler directement avec la CFDT et le Medef, ce que FO dénoncera publiquement en soulignant le manque de concertation. Ce qui aura pour effet immédiat l'obtention d'un rendez-vous pour FO qui sera reporté à cause du

malaise ou de l'accident domestique de la ministre.

Pour FO à ce moment-là, le bras de fer est largement entamé. Soit le gouvernement est prêt à discuter sur le fond et annonce la suspension du texte, ce que nous proposons, ou alors il refuse et on demande le retrait !

Le Premier ministre, sur conseil du ministre bis du Travail, Laurent BERGER, annonce un report de 15 jours soit une présentation le 24 mars et ne parle que de « corrections ». Entre temps, FO a signé la pétition et soutient la mobilisation du 9 mars qui rassemblera plus de 450 000 manifestants sur la France entière. Cela constitue une première étape pour le 31 mars qui est fixé alors comme étant la journée d'actions, de grève et de manifestations.

Le 14 mars, le Premier ministre reçoit l'ensemble des partenaires sociaux. Là clairement, je peux dire que la rupture est consommée et que le bras de fer continue. Le Premier ministre assume ses différences sur la philosophie du texte et sur la vision, dit-il, de la démocratie sociale. Il affirme par ailleurs qu'il n'y a pas d'inversion des normes mais une décentralisation de la négociation. « Coca Cola et Pepsi Cola » en quelque sorte.

Le texte est remanié, la version 2 comporte moins de reculs puisqu'ils en ont supprimé, mais la philosophie reste la même, notamment en ce qui concerne la primauté à l'accord d'entreprise, la majoration des heures supplémentaires, le référendum qui court-circuite les organisations syndicales, les motifs élargis du licenciement économique, etc.

Que ce soit après le 9 mars ou le 31 mars, les mobilisations conduisent le gouvernement à bouger. En témoignent les déclarations intempestives du Medef et de Pierre GATTAZ qui commence à péter les plombs. Il récuse les syndicats qui n'ont pas les mêmes objectifs que lui, il veut des syndicats godillots, version corporatiste du social.

Sur la forme, ce n'est pas tout, vous l'avez vu la semaine dernière, j'ai adressé un courrier à la ministre lui reprochant de ne pas avoir respecté l'article L. 1 du Code du travail, contrairement à ce qu'elle a affirmé lors de son audition le 29 mars dernier devant la Commission des affaires sociales. Prise en flagrant délit d'omission voire de mensonge, appuyée par le Conseil d'État. FO a déclaré qu'elle se réservait le droit d'ester en justice devant le

Conseil constitutionnel, la réflexion est en cours mes camarades, les consultations juridiques sont en cours. C'est aussi un moyen de maintenir la pression.

Le samedi 9 avril, près de 200 manifestations ont eu lieu avec une participation inférieure globalement au 31 mars et équivalente au 9 mars.

Le 28 avril, jour de grève interprofessionnelle et de manifestations, est maintenant la principale et prochaine perspective qu'il convient de réussir amplement, ce qui conditionnera la suite dans les entreprises et administrations avant l'ouverture des débats en séance plénière à l'Assemblée nationale le 3 mai prochain.

Après la forme, le fond, mes camarades.

Victor Hugo disait : « *la forme, c'est le fond qui est remonté à la surface* ».

Dès la lettre de mission du Premier ministre à M. COMBEXELLE le 1<sup>er</sup> avril 2015, il y a plus d'un an, qui lui demandait de faire un rapport, FO a indiqué qu'une ligne rouge ne devait pas être franchie : celle de l'inversion de la hiérarchie des normes.

Le rapport Combexelle remis en septembre dernier était habile et intelligent, il n'évoquait pas implicitement l'inversion de la hiérarchie des normes mais entérinait les pratiques en cours portant atteinte à la hiérarchie des normes et au principe de faveur.

La ligne rouge était donc franchie avec le projet de loi.

Nous avons, parmi les actions menées, rédigé avec les autres organisations syndicales, une adresse aux parlementaires avant l'examen en séance plénière prévue pour le mois de mai à remettre à chaque député localement, qui résume notre opposition au texte.

J'ai déjà évoqué le risque d'effondrement de la couverture conventionnelle en décentralisant la négociation et en donnant la primauté à l'accord d'entreprise.

Concrètement, pour tout ce qui concerne la durée et l'organisation du temps de travail la priorité est donnée à l'entreprise là où la pression est la plus forte sur les salariés et nombre de dispositions constituent des remises en cause importantes : prévisibilité des congés, remise en cause de la médecine du travail, mise en place de licenciement pour motif personnel et j'en passe...

La mise en place du référendum court-circuite les organisations syndicales et va entraîner, excusez l'expression, « un vrai bordel » dans les entreprises avec sa mise en place.

Un mot sur le mandatement et son l'élargissement.

FO a rappelé ses positions à l'époque des 35 heures où le mandatement était prévu dans le cadre précis d'une négociation obligatoire pour obtenir des aides. FO avait mis en place le double mandatement : un mandatement pour négocier et bien souvent un mandatement pour signer. Le constat est le suivant : le mandatement n'a pas favorisé le développement. Le salarié mandaté pouvait être choisi par l'employeur, la cotisation payée par ce dernier et on n'en entendait plus parler !

Sur ce sujet, FO a proposé de désigner dans les TPE ce que j'appelle un représentant syndical et ce même sans crédit d'heures spécifique pour les moins de 10. Nous n'avons pas été écoutés sur ce point.

Sur le CPA, quelques mots, mes camarades. Il y a la position commune qui existe même si pas signée et ce en grande partie grâce à FO, je le rappelle et les dispositions dans le projet de loi. FO a prévenu, pour que ça fonctionne comme on l'a voulu en négociant la position commune, il ne faut pas charger la barque en en faisant une usine à gaz ; la modestie et la prudence doivent être de rigueur. Le CPA doit rester tourné vers l'activité professionnelle, il doit être cadré collectivement, ne doit pas conduire à l'individualisation et ne pas concerner la fonction publique.

Sur la possibilité évoquée de fixer des critères de licenciements économiques différents selon la taille des entreprises, FO s'interroge sur le caractère inconstitutionnel d'une telle disposition au nom d'une rupture d'égalité. Pour FO, établir une distinction entre salariés en fonction de l'effectif revient en réalité à favoriser les uns au détriment des autres avec comme seul intérêt celui de l'employeur.

Les modifications apportées dans la version 2 ont permis surtout de ramener dans le rang une partie de la majorité politique mais ni les jeunes, ni l'opposition, ni les opposants de la première heure sur la philosophie générale dont FO fait partie.

Les déclarations du Premier ministre sur la garantie jeunes, par ailleurs déjà annoncée avant même ce projet de loi sans débloquer



les budgets nécessaires, relèvent de l'effet d'annonce et la question pourrait très bien être traitée en dehors du projet de loi Travail.

Hasard des calendriers, les 10 ans du CPE ont été fêtés ce mois-ci. Je me suis d'ailleurs rendu à l'invitation de l'Unef à une table ronde le 2 avril dernier rassemblant les différents acteurs de l'époque sauf la CFDT qui avait décliné l'invitation. Les similitudes dans le comportement et les discours des gouvernements sont troublantes. Reste à savoir si l'issue sera identique !

Je ne pourrais rentrer dans le détail mais vous avez été destinataires de nos analyses et positions sur le projet de loi.

C'est un véritable bras de fer, je l'ai dit. Le gouvernement reste droit dans ses bottes, encore ce matin l'interview du Premier ministre dans Libération, la seule réponse étant de ne pas toucher à l'équilibre du texte et que certaines évolutions auront lieu lors du débat parlementaire qui démarrera le 3 mai. Déjà, de nombreux amendements ont été adoptés dans le cadre de la commission des affaires économiques et des affaires sociales de l'Assemblée nationale. Ajoutons-y les concessions, hors projet de loi, faites aux organisations de jeunesse lundi dernier.

Les contacts et les réunions entre organisations se multiplient, la mobilisation ne faiblit pas autant sur la toile que dans la majorité, et se construit. On peut dire que le projet de loi aura multiplié les divisions :

- divisions syndicales (on a l'habitude) ;
- division dans la majorité (ça devient une habitude) ;
- division chez les économistes à coup de tribune dans la presse ;
- et même division au sein du cabinet de la ministre du Travail où un de ses conseillers a claqué la porte en opposition à ce texte qu'il qualifie de « droitier et de réforme libérale atomisant la gauche ».

\* \* \*

Comme je le disais en avant-propos, il n'y a pas eu de trêve sur les autres dossiers et sujets.

En ce qui concerne la fonction publique, le changement de ministre au dernier remaniement et la revalorisation de la valeur du point d'indice de + 1,2 % annoncé le 17 mars dernier à l'occasion du rendez-vous salarial sont loin

de faire oublier et taire les mécontentements de l'ensemble des agents des fonctions publiques. C'est ce que nous avons aussi exprimé lors de la grève du 26 janvier dernier à l'appel des fédérations FO de fonctionnaires, que le bureau confédéral a soutenu. Celles-ci étaient dans l'action pour dénoncer l'austérité, pour l'augmentation des salaires, la défense des statuts et pour un service public de proximité garant de la cohésion sociale. « **Ça craque de partout.** ».

Ce fut aussi l'occasion de dénoncer la réforme territoriale qui a des effets dévastateurs sur les agents en transformant l'organisation des collectivités et leurs compétences mais en affectant aussi l'emploi de 100 000 agents au minimum.

L'agenda social 2016 pour la fonction publique vient d'être précisé par la nouvelle ministre. FO restera mobilisée sur le dossier des carrières qui n'est pas clos et continuera de porter haut et fort ses revendications. Nous venons d'ailleurs d'obtenir que le concours soit respecté.

Je rappelle aussi que nous avons salué et rendu hommage, à l'occasion des actes terroristes, à l'ensemble des services publics nationaux, hospitaliers et territoriaux pour leur professionnalisme, leur sens du service public et de la solidarité et de leur engagement. Ces événements ont notamment montré la nécessité de renforcer les effectifs, notamment magistrats et enquêteurs de police.

J'ai dit à cette occasion que la République est un atout et un idéal et que rien ne devrait pouvoir l'affaiblir ou la détourner à l'intérieur comme à l'extérieur, et que le pacte républicain devait s'imposer au pacte budgétaire européen quand le président de la République, au lendemain des attentats, annonçait que le pacte sécuritaire l'emportait sur le pacte budgétaire européen.

Les fonctionnaires ont aussi été présents nombreux à participer à la grève et aux manifestations du 31 mars affirmant ainsi leur solidarité mais aussi leur volonté de conserver leurs statuts nationaux, équivalent des conventions collectives nationales dans le privé. En effet, si la décentralisation de la négociation passe la deuxième étape, ce sera la remise en cause des statuts nationaux.

En ce qui concerne les salaires et le pouvoir d'achat, pour la neuvième année consécutive, le groupe d'experts du SMIC a préconisé de

ne pas accorder de coup de pouce au SMIC et, bien entendu, le gouvernement a une fois de plus écouté le groupe d'experts en ne revalorisant le SMIC que de la revalorisation légale de + 0,6 %. La ministre osant déclarer que le coup de pouce n'était pas la meilleure solution pour augmenter le pouvoir d'achat compte tenu des effets sur le coût du travail et donc de l'emploi.

FO a dénoncé vivement la conclusion du rapport des experts en pleine contradiction avec le vécu des salariés au SMIC. Le rapport pointe en effet, et ce à juste titre, les conditions de travail de plus en plus dégradées pour les salariés au SMIC et que les salariés au SMIC sont plus fréquemment concernés par les contrats de travail courts et à temps partiel.

À la même période, le comité de suivi des salaires montrait qu'il y a encore 22 % des Branches, soit près de 2 millions de salariés, qui ont au moins un coefficient inférieur au SMIC.

En janvier dernier, nous avons sorti le livre blanc FO sur le SMIC rappelant nos positions ; il est richement documenté. C'est un outil de référence pour notre action syndicale.

Au chapitre du pouvoir d'achat, les retraités aussi continuent d'être fortement impactés.

Je ne reviendrai pas dans le détail sur l'accord sur les retraites complémentaires, mais rappelons l'impact de l'accord Agirc-Arrco qui à la fois, entérine le recul de 62 à 63 ans de l'âge ouvrant droit la retraite à taux plein et inflige un tour de vis supplémentaire au pouvoir d'achat des retraités en instaurant des abattements temporaires.

Le COR vient la semaine dernière de sortir une étude sur l'impact de cet accord qui stipule que les assurés subiront selon les générations jusqu'à 18 % de baisse de pension. C'est donc à juste titre que les retraités, à l'appel de neuf organisations syndicales, dont l'UCR-FO, étaient dans la rue le 10 mars dernier (pour la quatrième fois en moins de deux ans) pour dénoncer l'austérité budgétaire imposée aux retraités : pas de véritable valorisation des pensions de retraite depuis octobre 2013, soit 30 mois sans revalorisation. C'est pourquoi FO demande le retour de l'indexation des pensions sur les salaires et non pas sur l'inflation.

Ce fut l'occasion aussi de dénoncer la suppression de la demi-part fiscale supplémentaire pour les veuves et les veufs.

Ce qui était l'objet de la lettre ouverte au ministre SAPIN adressée par des organisations de retraités dont l'UCR-FO en date du 1<sup>er</sup> février afin de relayer la situation et les revendications fiscales des retraités.

Durant cette période, il est à noter, mes camarades, une petite victoire syndicale à notre initiative : celle de l'obtention du rétablissement de l'exonération de la TVA, article 261 B du Code général des impôts.

Pour rappel, cette disposition prévoit une exonération de TVA dans le cadre de mise à disposition de personnel pour les organisations syndicales et les comités d'entreprise. Le gouvernement comptait modifier cet article sous couvert de mise en conformité européenne. L'ensemble des organisations syndicales avait, fin décembre, adressé un courrier au Premier ministre demandant l'annulation de cette décision afin de préserver les moyens d'existence des organisations (20 % pour chaque détachement). Après contact récent avec Michel SAPIN, ministre des Finances, nous avons obtenu gain de cause par un courrier qui nous a été adressé le 23 mars dernier.

Autre sujet récurrent de fiscalité, la question du prélèvement de l'impôt à la source qui anime le débat fiscal depuis longtemps. Le gouvernement a décidé sa mise en œuvre effective le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

FO s'est toujours opposée au prélèvement de l'impôt à la source pour de nombreuses raisons que nous avons pu exprimer à l'occasion des débats, auditions, d'une part cela pourra être la première étape d'une autre réforme contestée par FO, celle de la fusion IR/CSG mais aussi un préalable à une individualisation de l'impôt sur le revenu. Par ailleurs, il existe aussi un risque de rupture d'égalité entre contribuables. Des difficultés subsistent sur la mise en œuvre sur les revenus des indépendants et des multi-employeurs. Enfin, du point de vue des contribuables, la retenue à la source n'offre à priori aucune valeur ajoutée. Ce sera plus de complexités, d'inégalités, un rendement de l'impôt plus faible et des coûts supplémentaires.

Au final pour FO il serait préférable de développer le prélèvement mensuel, vraie source de simplification et d'efficacité.

J'en profite pour rappeler que notre FO Hebdo Spécial impôts sort le 20 avril prochain et

comme tous les ans, nos camarades assureront aussi une permanence du 17 au 21 mai.

\* \* \*

J'en viens maintenant à un sujet qui a fait l'objet de nombreux rapports ces derniers temps et qui pose énormément de questions sur lesquelles le syndicalisme ne peut pas se désintéresser : il s'agit du numérique. Rapports multiples : Mettling, Conseil national du Numérique, Terrasse ; projet de loi pour une république numérique, débats sur l'uberisation de l'économie, éléments repris dans la loi Travail dont le télétravail et le droit à la déconnexion.

Nous avons apporté notre analyse et commentaires à l'occasion de ces rapports. Nous avons même ajouté notre contribution à la CES sur le sujet. Nous avons aussi créé un groupe de travail et de réflexion interne à l'organisation, l'idée étant d'avoir une réflexion de fond et de sérier les sujets et même d'auditionner des personnalités extérieures afin d'éclairer ces réflexions.

Un philosophe, universitaire à Stanford près de la Silicon Valley, a fait du numérique l'objet de ses travaux et, à juste titre, le qualifiant de « mirage numérique », indique qu'on va vers un mélange effrayant de capitalisme et de servitude. En vous disant « vous êtes libres mais vous avez le devoir de rester connectés » !

Pour lui, les salariés précaires sont utilisés comme des « boucliers humains ». C'est ce qu'on constate et que j'ai dénoncé chez Amazon qui a mis en place une application conduisant dans le monde entier des travailleurs à attendre une tâche derrière leur ordinateur, n'étant payé et sans normes que si leur commanditaire est satisfait. Ce sont eux que l'on nomme « les galériens du numérique ».

Dans l'immédiat, dans le champ syndical, nous devons, une fois ce contexte dressé, nous intéresser plus particulièrement à deux volets : ceux des effets possibles sur les secteurs d'activité et sur la nature et le statut de l'emploi.

Sans nous opposer au progrès technique ou technologique, nous devons nous intéresser par exemple à la zone grise entre salariat et indépendant qui risque de constituer une nouvelle forme de travail informel.

Les problèmes posés sont nombreux et en la matière, les faits précédant le droit et j'ajoute que le caractère international et transversal n'arrange rien.

Il y a beaucoup à dire également et derrière le mythe du libre autoentrepreneur, il y a un salarié déguisé et privé de statut.

Dans une tribune consignée par FO et l'UPA rendue publique en février dernier intitulée « chômage, attention aux leurres », nous avons souhaité, de manière inédite, parler d'une seule voix (FO UPA) pour défendre une double conviction touchant à la politique de l'emploi qui ne peut pas être déconnectée de la politique économique. Nous avons réagi pour dénoncer le projet de gouvernement de supprimer l'exigence de qualification ou d'expérience pour créer une entreprise artisanale et dénoncer la volonté du gouvernement de faciliter les recours aux micro entreprises, ce qui aura pour impact de faire augmenter le nombre déjà croissant d'autoentrepreneurs économiquement dépendants tout en évitant le statut de salarié et les garanties attachées.

J'en viens maintenant mes camarades, au sujet des négociations et notamment au niveau interprofessionnel.

Lors du dernier CCN, nous condamnons l'accord honteux sur les retraites complémentaires contraignant les salariés à accepter une amputation pendant trois ans de leurs revenus ou à partir un an plus tard en retraite. Cela laisse des traces.

Nous sommes actuellement en pleine négociation sur le renouvellement de l'assurance-chômage. Jamais les pressions n'ont été aussi fortes avant même le démarrage des négociations le 22 février dernier.

Du président de la République au Premier ministre mais aussi des ministres du Travail, de l'Économie et des relations avec le Parlement, les pouvoirs publics ne se sont pas montrés avides de bons conseils dictés d'une part par les engagements pris au niveau européen, mais aussi par une forme de mépris du dialogue social comme si le gouvernement voulait décider lui-même du contenu de la convention d'assurance-chômage.

Preuve supplémentaire que l'accentuation du libéralisme économique conduit à une accentuation de l'autoritarisme social et à jouer sur la confusion des rôles et des responsabilités de chacun. Dernier exemple étant celui de l'annonce de la piste de la taxation des CDD évoquée par la ministre du Travail, confirmée lundi par le Premier ministre, alors que cela relève de la négociation.

Le principe de la modulation existe depuis la loi de 2013 sur la sécurisation de l'emploi, l'idée est maintenant de passer par décret de « peut » à « doit ». La première organisation patronale à avoir réagi est la CGPME qui a pourtant signé l'ANI de 2013 qui prévoyait cette modulation. On va leur suggérer de retirer leur signature.

Les négociations ont donc démarré par les négociations sur les annexes 8 à 10 et à l'établissement d'une lettre de cadrage que les secteurs professionnels doivent respecter (dispositions issues de la loi Rebsamen).

Vous le savez FO n'a pas signé le document de cadrage qui demande 185 millions d'euros d'économies par an d'ici 2018 et pour 2018/2020. Sans rentrer dans le détail, FO s'est aussi opposée à l'intervention financière de l'État dans le financement de l'assurance-chômage qui traduit une remise en cause du paritarisme, sinon on passe du paritarisme au tripartisme.

Le contexte actuel des débats sur le projet de loi Travail conjugué à un chômage qui ne baisse pas ne sont pas propices à des négociations détendues. Sortir des faux débats que certains pourraient porter : l'assurance-chômage ne crée pas d'emplois et on ne peut donc lui imputer la responsabilité d'un taux de chômage élevé.

L'enjeu de cette négociation est de conserver le caractère assurantiel du régime, le pérenniser et non le remettre en cause. L'urgent pour FO c'est aussi de trouver des ressources supplémentaires pour ce régime afin de faire face aux demandes d'allocations. De même, il est plus qu'urgent et indispensable de mener une vraie réflexion sur l'utilisation des contrats courts par les entreprises. FO, depuis longtemps, revendique le principe d'un bonus-malus autour d'un taux de recours pivot.

Entre les deux négociations (retraites et assurance-chômage) qui marquent la période ont eu lieu les discussions sur le CPA qui ont démarré le 7 décembre dernier pour aboutir à une position commune le 15 février dernier. Il est important de dire que si ce texte n'avait pas été négocié par les interlocuteurs sociaux, le gouvernement aurait imposé ses vues sur un sujet que peu de parlementaires maîtrisent. Sujet à part entière qui ne doit pas être considéré comme une contrepartie dans le débat du contenu du projet de loi Travail.

D'autres négociations ont été menées, notamment un avenant daté du 24 mars 2016 à l'accord de 2001 relatif au développement du dialogue social dans l'artisanat. L'objectif était de mettre en conformité les missions et attributions des CPRIA et renforcer celles-ci comme lieu de représentation des salariés de l'artisanat au niveau territorial au regard de la loi Rebsamen du 17 août 2015 qui, le rappelle, a prévu la mise en place de commissions paritaires régionales interprofessionnelles ou de Branche au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

À noter aussi que FO est signataire de l'accord Égalité femmes/hommes du 27 novembre 2015 dans l'économie sociale et solidaire.

Lors de réunion de l'agenda social paritaire en mars dernier, FO a rappelé le respect des engagements pris sur les travaux d'évaluation des ANI (accords nationaux interprofessionnels) mais aussi de terminer les discussions paritaires relatives au cadre de la négociation interprofessionnelle. Des négociations et des délibérations ont été validées lors de cet agenda.

Des réunions sur le dialogue économique ont eu lieu ainsi que sur la restructuration des Branches mais je ne rentrerais pas dans le détail. Vous avez eu des circulaires d'information sur l'ensemble de ces sujets.

Juste dire que le sujet des Branches est traité aussi dans le projet de loi travail et fait l'objet d'une redéfinition qui nous inquiète et qui aurait pour effet d'anéantir leur mission première qui est aujourd'hui la négociation pour l'orienter vers une mission de services d'appui aux entreprises. Rappelons que le chantier de restructuration est déjà engagé et que le projet de loi vient améliorer le processus tout en élargissant le champ de la restructuration.

Un mot sur le 8 mars qui est, vous le savez tous, la journée internationale du droit des femmes.

Mais c'est toute l'année que nous devons lutter pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le 8 mars dernier, nous avons donc organisé à la confédération la journée des référents égalité professionnelle FO. À l'ordre du jour, des sujets importants : sexisme et santé, violences et homophobie en entreprise. Ont été évoqués aussi à cette occasion les risques pour l'égalité professionnelle contenus dans le projet de loi Travail. En effet, le Conseil supé-

rieur de l'égalité professionnelle, dont nous faisons partie, a rendu un avis majoritairement négatif sur le projet de loi en indiquant que cette loi s'avèrera pénalisante pour les femmes.

L'avis est sans appel, je cite « même si les mesures ne visent pas explicitement une dégradation de la situation des femmes, elles auront un impact négatif sur elles. Il s'agit bien d'un risque de discrimination indirecte ».

Lors de cette même journée, la question de la prise de responsabilité des femmes dans l'organisation syndicale a été abordée à plusieurs reprises. C'est une question importante, mes camarades, nous l'avons évoquée lors du congrès confédéral de février 2015, conscients qu'un grand changement de mentalité reste à faire, y compris dans nos structures. Nous devons, tous ensemble, nous atteler à rendre accessibles aux camarades femmes des responsabilités syndicales.

J'ai évoqué tout à l'heure les divisions qu'ont provoqué le projet de loi Travail y compris entre syndicats ; les éditorialistes, commentateurs, ministres y vont bon train sur la fracture syndicale. Il y aurait les camps des réformistes et des contestataires. Certains s'autoproclament même réformistes. C'est pourquoi mes camarades, j'ai pensé nécessaire de dépasser ces clivages faux et d'affirmer dans une tribune parue dans Le Monde du 1<sup>er</sup> avril (ça ne s'invente pas) que les vrais réformistes c'est nous et que ceux qui se disent réformistes ne sont en fait que des réformateurs.

C'est aussi une conception différente du syndicat, les soi-disant réformistes lui donnent un rôle sociétal là où nous lui donnons un rôle social.

Le type de syndicalisme auquel aspire la CFDT, pour ne pas la nommer, et c'est son secrétaire général qui le dit : « *c'est une organisation syndicale à l'écoute des salariés et qui sait que le bonheur ne viendra pas d'en haut en vertu d'une culture jacobine totalement dépassée* ».

Même si en ce moment notre action est conjuguée avec celle de la CGT, nous ne sommes pas toujours d'accord avec la CGT, vous le savez. Un exemple sur la représentativité : je rappelle que la CGT souhaitait modifier les fonds du paritarisme en fonction de la représentativité, le Conseil constitutionnel les a déboutés fin novembre dernier. Cela constitue

une victoire pour FO car le Conseil constitutionnel s'est appuyé notamment sur notre argumentaire juridique démontrant qu'une répartition uniforme entre organisations syndicales ne portait pas atteinte au principe d'égalité.

Nous sommes engagés aujourd'hui dans une bataille (loi travail) où nous sommes plusieurs organisations syndicales et de jeunesse côte à côte, vous avez lu les communiqués communs qui montrent à chaque fois la détermination commune dans la mobilisation et l'action contre le projet de loi travail et pour son retrait. Il s'agit d'action commune non d'unicité syndicale qui ne serait au final qu'une façade dangereuse. Nous gardons pleine et entière notre indépendance et notre liberté de comportement.

\* \* \*

À la question que posent souvent les journalistes : « comment se porte FO ? », je réponds FO va bien et se développe ! Oui, mes camarades, quelques résultats électoraux qui nous satisfont et nous boostent, je ne les cite pas tous mais parmi les plus récents il y a France Télévisions où FO devient le deuxième syndicat avec 16 % des voix à l'élection du conseil d'administration. C'est une progression de + 5,3 % depuis 2011. Dans le secteur de la Chimie, on devient représentatif chez Raffinage Pétrochimie avec 12,42 % sur l'ensemble des établissements. On pourrait en citer d'autres.

Mais nous pouvons, nous devons faire mieux, en particulier en termes d'implantation. Je ne le dirais jamais assez : le développement doit être prioritaire pour toutes les structures FO.

Pour nos vœux de 2016, c'est ce que j'ai rappelé, dans une lettre aux syndicats appelant à notre développement et à notre implantation sur le terrain, que plus nous serons nombreux, plus nous aurons d'adhérents, plus nous serons représentatifs, plus nous serons en mesure de nous faire respecter et entendre.

Le secteur Développement de la confédération est au service des structures avec cet objectif de développement. Il propose dans le cadre de parcours collectif des stages aux syndicats spécifiques « développement ». Les thèmes abordés sont divers et en lien avec les besoins des équipes syndicales en termes de communication, campagne électorale et syndicalisation...

Comme prévu, nous avons organisé en décembre dernier une journée FO Jeunes à la Bourse du Travail. À Paris, ce sont 150 participants qui ont échangé toute la journée sur les outils de syndicalisation des jeunes salariés. Je rappelle que nous nous sommes fixé un objectif ambitieux de + 10 % de jeunes syndiqués d'ici 2017. C'est aussi un enjeu de représentativité syndicale. Dans le contexte actuel où les organisations de jeunesse ont rejoint la mobilisation contre le projet de loi Travail. C'est la traduction concrète du fait que les jeunes générations veulent aussi un vrai travail, un vrai contrat, un vrai salaire.

En ce qui concerne la formation syndicale, pendant la période passée, vous avez été destinataires de nombreuses circulaires, documents et brochures questions/réponses au sujet de la rémunération durant le congé de formation économique, sociale et syndicale.

En effet, la confédération a décidé de ne pas donner une suite favorable à la subrogation pour l'année 2016. Cette décision est motivée par plusieurs raisons, politiques et financières. Les employeurs voulant tout faire payer, y compris les cotisations patronales (en oubliant au passage les exonérations !), le coût global pour l'organisation serait trop lourd et conduirait à réduire drastiquement le nombre de stages. C'est pourquoi le CFMS continue à indemniser les rémunérations des stagiaires sous réserve de l'envoi de l'attestation de la perte de salaire du stagiaire.

Nous avons conscience des contraintes que ces décisions impliquent pour tout le monde mais ce sont les seules qui permettent d'assurer une égalité de traitement entre tous les militants et de maintenir les coûts financiers.

Bien sûr, nous recommandons là où cela est possible de négocier des accords collectifs qui prévoiraient de façon pérenne la prise en charge par l'employeur des salaires maintenus.

Un mot sur l'AFOC, mes camarades, sur laquelle nous avons quelques inquiétudes de différentes natures. D'une part, nous avons eu des baisses de subventions importantes des pouvoirs publics et en plus, malgré les relances, des AFOC départementales ne retournent plus leurs rapports d'activité qui ouvrent droit à subvention, ce qui a pour conséquence que l'AFOC peut difficilement répondre aux indicateurs chiffrés des contrats d'objectifs, d'où une nouvelle baisse des subventions à due concurrence à prévoir, etc.

Enfin, je rappelle, et c'est de nature juridique mais aussi une question d'indépendance, que les secrétaires généraux et trésoriers d'UD ne peuvent pas être présidents et trésoriers de l'AFOC.

À cela s'ajoute la question de la représentativité et là, mes camarades, vous avez dû le voir, notre persévérance paye puisque nous avons gagné une bataille au comité de liberté syndicale de l'OIT qui a donné récemment gain de cause à FO sur sa plainte relative à la désignation du délégué syndical.

Au lendemain de la loi de 2008 sur la représentativité, vous le savez, FO avait déposé plainte devant le comité des libertés syndicales du BIT au motif qu'elle entrave la liberté de désignation. Dès 2011, le gouvernement français avait été invité à examiner la possibilité de réviser la législation. Au nom d'un consensus impossible à trouver, les gouvernements successifs ainsi que les ministres du Travail qui se sont succédé n'ont jamais bougé malgré nos courriers répétitifs.

Nous avons persévéré et mi-mars le BIT demande cette fois la révision sans délai de la législation !

C'est un premier pas vers la victoire même si dans l'immédiat, cette décision n'est pas opposable en tant que telle. Mais à nous, mes chers camarades, de nous appuyer sur cette décision à chaque fois que nous serons confrontés à un problème de désignation de délégué syndical.

Parler de représentativité c'est aussi revenir sur ce que nous vivons au quotidien dans les entreprises et les élections professionnelles qui se déroulent chaque jour et qui compteront pour la mesure de l'audience qui, pour le second cycle, arrêtera les compteurs fin 2016 pour une annonce en 2017.

Nous sommes dans la dernière année du cycle électoral avant la nouvelle mesure de représentativité aux niveaux national et de Branche. Cette mesure marque également la fin de la présomption de représentativité en faveur des fédérations de Branche.

Par ailleurs, notre taux d'implantation dans les établissements demeure certes stable, mais aux alentours de 32 % là où la CGT et la CFDT sont à 45 %, avec 25 % d'élections de comptabilisées en plus. La CGT s'attend d'ailleurs à ne plus être en première position en 2017.

Là encore, vous avez un rôle à jouer, notamment en ce qui concerne les remontées de PV et aussi de mise en conformité et corrections des PV invalides qui sont, je le rappelle, des objectifs prioritaires.

De même le repérage et l'envoi des PV manquants. Pour que tous nos suffrages soient comptabilisés, il est urgent de faire remonter à la confédération l'ensemble des PV que vous avez en votre possession. Il est indispensable que tous ensemble, nous conjuguions nos efforts pour faire en sorte que notre audience soit reconnue et augmente. Je vous rappelle que la dernière fois, nous avons pu regagner des dizaines de points.

Il y a urgence mes camarades !

C'est pourquoi nous devons aussi réussir les élections TPE qui comptent aussi en termes de représentativité. Les listes doivent être prêtes en mai. Depuis octobre dernier et une réunion avant le dernier CCN, nous sommes mobilisés. Nous avons eu une semaine de mobilisation en novembre dernier et rappelons la nécessité d'une mobilisation de tous, des réunions ont été organisées à la confédération et avant le CCN.

Vous avez été destinataires des résultats précédents de 2012 par région et par convention collective afin d'engager des actions ciblées.

Vous avez eu des circulaires précises sur de nouveaux éléments, on est dans la dernière ligne droite et on est aujourd'hui en phase de finalisation des professions de foi.

Les services du ministre du Travail ont pris du retard de sorte que le calendrier n'est toujours pas publié, assurément il sera serré avec des délais courts et il faudra que nous soyons tous réactifs aux trois moments forts identifiés, à savoir :

- les candidatures,
- la publication de liste électorale (la nouveauté intéressante étant que nous avons à disposition les adresses des salariés),
- et enfin la dernière période importante, le scrutin, l'enjeu dépend en effet du taux de participation. En 2012, il n'était que de 10,3 %. Nous devons nous mobiliser dès à présent.

Vous venez d'être destinataires de fiches thématiques, techniques, pratiques, juridiques et revendicatives. Elles ont pour objectif de constituer un appui à l'action syndicale en

direction des salariés des TPE. Cela doit en effet servir pour informer les salariés de leurs droits mais aussi d'outil de syndicalisation.

Vous avez tout en main. À nous tous de jouer désormais car il n'y a pas de petites élections.

\* \* \*

Un mot sur les outre-mer, nous avons été auditionnés dans le cadre du rapport Victorin LUREL sur l'égalité réelle dans les outre-mer. Ce rapport formule 35 recommandations déclinées en 23 axes et 75 propositions.

Même s'il soulève les différences entre l'hexagone et les DOM TOM, ce rapport ne présente pas de véritables dispositions pour réduire les écarts, notamment dans le domaine de l'éducation, la santé, le transport, les prestations sociales et tout ce qui concerne le service public républicain.

De plus, les recommandations ne sont pas assorties de mise en forme financière.

Pour Mayotte, nous apportons autant que possible notre soutien aux camarades qui depuis la départementalisation (2011) s'emploient à faire respecter le Code du travail et la législation sociale.

\* \* \*

Je n'ai pas pu, dans le temps imparti et pour vous laisser la parole, couvrir l'ensemble des sujets qui nous ont occupé ces derniers mois, mais sachez que nous avons continué dans cette période troublée de porter l'ensemble de nos revendications. Qu'il s'agisse des questions industrielles, de la protection sociale dans son ensemble, des conditions de travail et de santé des salariés, des questions d'emploi et de formation professionnelle, etc.

Mais vous y reviendrez sans doute lors de vos interventions.

J'en arrive comme il est d'usage aux questions internes, mes camarades.

Je vous rappelle, mes chers camarades, que ce CCN est aussi un CCN d'élections. Notre camarade Stéphane LARDY va quitter le bureau confédéral en va être nommé IGAS sur les questions de travail et d'emploi. La nomination va être faite ce matin au Conseil des ministres. Ce faisant, l'IGAS fait un recrutement de choix. J'aurai l'occasion demain d'y revenir mais je veux d'ores et déjà souligner que Stéphane a été, dans l'histoire de notre organisation, l'un des meilleurs négociateurs, militant, bossueur, fidèle au mandat. Un militant à qui on

ne la raconte pas, craint et respecté par nos interlocuteurs, qu'ils soient syndicaux, patronaux ou gouvernementaux. Michel BEUGAS, secrétaire général de l'UD du Calvados, qui connaît déjà le dossier de l'emploi, du chômage et de la formation professionnelle, est le seul candidat.

Par ailleurs, suite au décès subit de Gérard DOSSETTO, nous procéderons à l'élection d'un membre de la commission exécutive. Vous le savez, il n'y a pas de règles de calendrier pour l'élection à la CE. J'ai informé la CE confédérale que le bureau confédéral souhaitait ne pouvoir à ce CCN qu'au seul remplacement de Gérard DOSSETTO qui fut pendant longtemps secrétaire général de notre première union départementale.

Le prochain CCN aura donc à nouveau à procéder à l'élection d'un ou même plutôt deux remplacements à la CE. Deux candidats sont déclarés. Vous aurez donc à voter, sachant qu'il n'y a pas de délai pour les candidatures.

\* \* \*

Vous m'avez souvent entendu dire que la météo sociale était difficile à prévoir, que la situation sociale ressemblait à un volcan qui sommeille, le volcan s'est réveillé mes camarades, il bouillonne même, la pression monte.

Nous sommes engagés dans un bras de fer, une bataille contre une véritable rupture opérée vis-à-vis de nos valeurs républicaines qui visent à assurer un minimum d'égalité de droits : ce qu'on appelle la république sociale. C'est de notre rôle syndical, c'est de l'essence même de notre action de préserver cette république sociale.

Jaurès disait fort justement, nous en avons même fait notre carte de vœux 2016, « *Je n'ai jamais séparé la république des idées de justice sociale sans lesquelles elle n'est qu'un mot* ».

Nous sommes déterminés, nous gardons la tête haute, fiers de nos positions et revendications, fiers de notre indépendance et de notre liberté qui sont nos forces.

Mobilisés nous sommes et resterons pour la mobilisation du 28 avril 2016, prochaine journée de grève interprofessionnelle et de mobilisation.

Avant cette date, la mobilisation ne doit pas faiblir avec rassemblements, interpellations de parlementaires et actions à tous les niveaux. Objectif : le retrait du projet de loi Travail.

Vive le syndicalisme libre et indépendant ! Vive FORCE OUVRIÈRE !

À vous la parole.





# Votre argent travaille autant que vous

En 2015  
sur le fonds  
en euros

+2,91%\*



ASSURANCE VIE  
ÉPARGNE  
**CONFIANCE**®

PARTICULIERS

Cette année encore, comme depuis plus de 30 ans,  
l'Épargne **CONFIANCE**® est synonyme de performance, et figure  
parmi les meilleurs contrats d'assurance vie du marché.



→ Prenez vite rendez-vous avec un conseiller au **01 57 63 66 30**

Ouverture d'un contrat d'assurance vie **Multisupport CONFIANCE**® dès 100 € — Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

\* Rendement 2015 du fonds en euros **Livret CONFIANCE**®, net de frais sur l'épargne gérée avant prélèvements sociaux et fiscaux

La marque **CONFIANCE**® a fait l'objet d'un dépôt et d'un enregistrement régulier auprès de l'INPI.

PRO BTP, le groupe paritaire de protection sociale à but non lucratif, au service du Bâtiment et des Travaux publics. Contrat d'assurance collective à adhésion facultative souscrit auprès de la Société d'Assurances Familiales des Salariés et Artisans VIE.

**SAF BTP VIE** Société d'Assurances Familiales des salariés et Artisans VIE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 126 500 000 € entièrement versé, régie par le Code des Assurances — Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS — SIREN 332 060 854 — RCS PARIS — La SAF BTP VIE est membre de PRO BTP, groupe de protection sociale du BTP.

**TPE 2016**  
**SALARIE DU BÂTIMENT**  
**J'AI DES DROITS. JE M'INFORME !**

**POURQUOI IL EST IMPORTANT DE VOTER**

Le nombre de salariés du bâtiment dans les TPE leur donne du poids.

Les délégués que FO désignera pour vous représenter sont des salariés comme vous, issus des mêmes entreprises et qui connaissent parfaitement tous les organismes de la profession.

Ils sauront, comme par le passé, préserver ce qui existe de notre profession.

En votant pour les candidats Force Ouvrière, vous votez pour vos droits et seulement vos droits.

C'est la fierté des hommes et des femmes de Force Ouvrière de défendre tous les salariés, que vous soyez syndiqué ou pas.

**Du 28 novembre**  
**au 12 décembre 2016**  
**Donnez du poids**  
**à vos droits !**

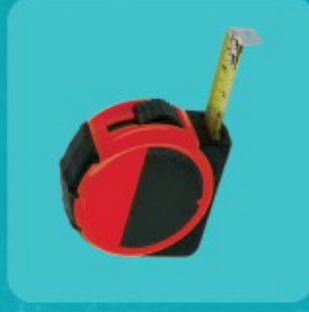
**Votez FO !**  
**Et faites voter FO**

**Salaires, emploi, conditions**  
**de travail, santé, retraite,**  
**formation ...**

**EN SAVOIR PLUS - NOUS CONTACTER**

[www.info-tpe.fr](http://www.info-tpe.fr)

la plate-forme Internet  
des salariés des TPE



**FO**  
**TPE**  
**2016**

**La grande élection syndicale**  
**pour les salariés des**  
**Très Petites Entreprises**

[www.info-tpe.fr](http://www.info-tpe.fr)

**FO**  
**TPE**  
**2016**

# EN DECEMBRE 2016, LES SALARIES DES TRES PETITES ENTREPRISES SERONT APPELES A VOTER POUR LEUR SYNDICAT. CES ELECTIONS ONT LIEU TOUS LES QUATRE ANS.

Les salariés du Bâtiment - **Maçons**- **ferrailleur** - **tailleur de pierre** - **plâtrier** - **peintre** - **charpentier** - **menuisier** - **poseur de revêtement** - **menuisier** - **métallier** - **serrurier** - **plombier** - **chauffagiste** - **carreleurs** - **vitrriers** - **électricien** - **manceuvres** - **conducteurs d'engins** - **ouvriers spécialisés** - **ETAM** - **cadre** - sont nombreux à travailler dans des TPE (Très petites entreprises de moins de 10 salariés).

## LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Lors des négociations paritaires avec le patronat, FO négocie un droit collectif pour tous les salariés y compris ceux des TPE. Sans convention collective, chaque entreprise appliquerait ses propres règles d'indemnités de déplacements, de repas etc. le droit collectif volerait en éclat.

La fédération générale FO du Bâtiment revendique l'application de l'ensemble des conventions collectives pour les salariés des TPE. Notre principale revendication est l'augmentation des salaires.

## DEPARTEMENTS ET REGIONS

A côté de la convention collective nationale, il y a très souvent une convention collective départementale ou régionale. Par exemple, dans la Loire, il y a une classification de plâtrier peintre alors que dans la région parisienne, le peintre ne fait pas de plâtre mais il est peintre vitrier.

## REMUNERATIONS ET DEPLACEMENTS

Quand un ouvrier dans le Bâtiment ou les Travaux Publics part sur les chantiers le lundi et rentre le vendredi, il est important qu'une convention collective définisse les rémunérations pour les déplacements et le remboursement des frais d'hôtel et de restaurant : une semaine à l'extérieur nécessite 4 nuits d'hôtel et 9 repas ce qui représentent des frais considérables.

## CE QUE FO A OBTENU LORS DES NEGOCIATIONS :

- La CNRO (Caisse Nationale de Retraite Ouvriers du Bâtiment)
- Complément maladie
- La mensualisation dans le Bâtiment et les TP
- L'amélioration des conventions collectives
- Des règles pour les indemnités de petits déplacements
- Les 30% de primes vacances
- OPPBTP
- La formation professionnelle
- L'apprentissage

## FORMATION ET APPRENTIS

Auparavant la formation des apprentis s'effectuait uniquement au travail et beaucoup d'apprentis n'arrivaient pas à obtenir de diplôme. Depuis 1970 des centres de formation théorique et pratique d'apprentis ont été créés.

Aujourd'hui, près de 50 000 apprentis du BTP sont formés dans les 103 centres d'apprentis qui sont gérés paritairement par les syndicats de salariés et les employeurs de la profession.



## ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE, C'EST DÉFENDRE SES DROITS

### BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Profession : .....

\* Entreprise : .....

\* Code NAF : ..... \* N° SIRET : .....

\* Convention Collective appliquée dans l'entreprise : .....

.....

(\* voir fiche de paie)

Déclare adhérer à la **Confédération Générale du Travail Force Ouvrière**

Date : .....

Signature,

**À remettre à un délégué FORCE OUVRIÈRE, ou à retourner à :**

**Fédération Générale FO Construction**  
**170, avenue Parmentier CS 20006 – 75479 PARIS Cedex 10**  
**Email : [secretariatfobtp@orange.fr](mailto:secretariatfobtp@orange.fr)**  
**Site internet : [www.foconstruction.com](http://www.foconstruction.com)**